



Dossier du BHI No. S3/4405

LETTRE CIRCULAIRE 54/2011  
31 août 2011

**SPECIFICATIONS DE L'OHI POUR LES CARTES MARINES (S-4)  
Révision 4.2.0**

Références:

- A. LC de l'OHI 32/2011 – *Spécifications de l'OHI pour les cartes marines (S-4) Nouvelles définitions, nouvelles spécifications et nouveaux symboles proposés pour "fond malsain" (Foul Area) et "mouillage malsain" (Foul Ground)*
- B. LC de l'OHI 10/2010 – *Nouvelle section des Spécifications de l'OHI pour les cartes marines (S-4): Section B-600 Tenue à jour des cartes*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La dernière révision de la S-4 (Edition 4.2.0), *Règlement de l'OHI pour les cartes internationales (INT) et Spécifications de l'OHI pour les cartes marines* vient d'être publiée. La version anglaise est actuellement disponible sur le site web de l'OHI, à l'adresse suivante : [www.who.int/Standards & Publications/download IHO Publications/S-4](http://www.who.int/Standards & Publications/download IHO Publications/S-4).

2. La lettre circulaire en référence A confirmait l'adoption de nouvelles définitions, de nouvelles spécifications et de nouveaux symboles pour "fond malsain" (Foul Area) et "mouillage malsain" (Foul Ground), lesquels ont maintenant été inclus dans la S-4.

3. La lettre circulaire en référence B recommandait que, lors de la rédaction de la nouvelle section B-600, les descriptions des nouvelles cartes, des nouvelles éditions et autres révisions de cartes dans la section A-400 soient examinées, actualisées et, si nécessaire, élargies. En conséquence, la section A-400 et la spécification B-128 également ont dû être révisées. Cette révision a maintenant été menée à bien par le CSPCWG. La plupart des précédentes duplications d'entrées ont été supprimées et les références croisées avec les parties pertinentes de la B-600 ont été insérées, selon qu'il convient.

4. Les numéros de référence de la carte INT1 sont largement utilisés dans d'autres documents et bases de données nationaux ou de l'OHI. A cause du risque de confusion lorsque des numéros de référence de la carte INT1 "retirés" sont utilisés à nouveau dans des zones qui diffèrent de leur affectation d'origine, le CSPCWG a décidé que, dorénavant, les numéros retirés de la INT1 ne seraient jamais réattribués. Afin d'éviter toute ré-affectation par inadvertance, une liste des numéros de référence de la INT1 dont on sait qu'ils ont été retirés a été ajoutée à la spécification B-151.2 de la S-4.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', is positioned above the printed name.

Robert WARD  
Directeur